

Les Carnets du
Cediscor

Les Carnets du Cediscor

Publication du Centre de recherches sur la didacticité
des discours ordinaires

3 | 1995

Les enjeux des discours spécialisés

Les vocabulaires scientifiques et techniques

Marie-Françoise Mortureux



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/cediscor/463>

ISBN : 2-87854-102-0

ISSN : 2108-6605

Éditeur

Presses Sorbonne Nouvelle

Édition imprimée

Date de publication : 1 janvier 1995

Pagination : 13-25

ISBN : 2-87854-102-0

ISSN : 1242-8345

Référence électronique

Marie-Françoise Mortureux, « Les vocabulaires scientifiques et techniques », *Les Carnets du Cediscor* [En ligne], 3 | 1995, mis en ligne le 25 septembre 2009, consulté le 30 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/cediscor/463>

Ce document a été généré automatiquement le 30 avril 2019.

Les carnets du Cediscor

Les vocabulaires scientifiques et techniques

Marie-Françoise Mortureux

- 1 Une approche linguistique des vocabulaires scientifiques et techniques conduit à examiner les points suivants :
 - rapports entre termes (scientifiques et techniques), vocabulaires spécialisés, lexique ;
 - structuration des terminologies et fonctionnements discursifs.
- 2 Ces questions ont fait l'objet, depuis une vingtaine d'années, de publications, qu'on présentera ici succinctement, en s'attachant à dégager les aspects de ces vocabulaires qui concernent plus particulièrement la communication¹. La démarche sera la suivante: définition et propriété des termes ; fonctionnement discursif.

1. Problèmes de définition

1.1. Deux approches : sémiotique et discursive

- 3 Il suffit, pour apercevoir le double point de vue duquel peut être envisagé le terme scientifique (ou technique), de rapprocher les définitions qu'en proposent deux dictionnaires de langue courants, à bien des égards comparables, *le Petit Robert* et *le Lexis* :

TERME SCIENTIFIQUE :

 - mot appartenant à un vocabulaire spécial, qui n'est pas d'un usage courant dans la langue commune (Petit Robert)
 - mot qui a un sens strictement délimité à l'intérieur d'un système de notions donné (Lexis)
- 4 Le point de vue du premier est sociologique, celui du second sémiotique ; et cette dualité signale un ensemble de questions : les termes ne fonctionnent-ils que dans des discours spécialisés ? Si on les rencontre ailleurs, que deviennent-ils ? Qu'en est-il alors de leur sens *strictement délimité* ? En bref, comment s'articulent, en ce qui les concerne, leur valeur sémantique et leur fonctionnement discursif ?

- 5 Cette question se pose en fait à propos de tous les mots de la langue ; et elle est au coeur de la problématique qui fonde une approche linguistique, à entrée lexicale, de discours spécialisés. Cependant nous commencerons par insister sur la spécificité des termes, telle que l'ont analysée divers linguistes :

Terme et lexique général

- 6 L. Guilbert s'attachait à dégager ainsi les traits spécifiques du signe en tant que terme scientifique et technique : il dénote ou dénomme, tend à être monosémique, il jouit d'un rang de fréquence peu élevé dans une masse de vocabulaire indifférencié, il se présente plus fréquemment comme néologisme [...] il prend plus facilement la forme étrangère. [...] il n'admet pas de synonymie autre que référentielle.
(Guilbert 1973, p. 8 et 11)
- 7 Comme on le voit, ces traits ne sauraient créer de véritable opposition entre termes et signes lexicaux en général (*lexèmes*), mais indiquent des tendances, impliquant l'appartenance fondamentale de ces termes au lexique ; c'est en fait leur fonctionnement discursif qui les spécialise avant tout, comme le souligne encore l'auteur :

Le terme scientifico-technique ne peut être dissocié de sa fonction sociale, de la personnalité du locuteur spécialiste. Il a une valeur de signification, sinon différente, du moins autre, pour le savant et le technicien d'une part, pour le non-spécialiste d'autre part. Dans le discours du spécialiste, il se trouve réalisé dans l'énoncé avec la plénitude des sèmes qui constituent sa définition scientifique

(Guilbert 1973, p. 13)

Terme et signe lexical

- 8 A. Rey et S. Delesalle sont conduits à examiner cette question à propos du dictionnaire de langue ; ils opposent alors *analyse (lexicographique) du signe* et *description (terminologique) de notion* pour souligner à leur tour, et plus explicitement encore, le double statut – à la fois terme et signe – des mêmes unités :

L'étude des terminologies (dite « terminologie » par une ambiguïté regrettable) pose d'autres problèmes et doit être théoriquement distinguée du traitement lexicographique des vocabulaires spéciaux (conceptualisés ou non) : la première ne concerne que des noms (logiques), est onomasiologique (du « nommable » au nom) ; la seconde traite de la même manière tous les signes-mots, est sémasiologique (du signe au signifié, aux sémèmes, au concept – ou notion, ou noème –, aux classes d'objets). La terminologie ne concerne que la dénomination des objets de connaissance réunis en classes, c'est-à-dire **définissables** (ce qui les rend conceptualisables) ; son analyse est interlinguistique, alors que celle du dictionnaire est intralinguistique. Ces approches complémentaires portant sur le même objet empirique (le « mot thématique » dans un domaine, est ou peut être un terme), il est normal qu'on tende à les confondre. Mais la différence entre définition de signe en fonction (lexicographique) et description de notion (de concept) concernant la même unité n'est pas forcément perceptible. Pourtant, des oppositions peuvent se refléter dans l'acceptabilité linguistique et la valeur de vérité d'un emploi.

(Rey et Delesalle 1979, p. 23)

« Langue de la technique et de la science »

- 9 Les définitions suivantes résument de façon simple, mais pertinente, les considérations précédentes :

Le **terme** est une unité lexicale définie dans les textes de spécialité. L'ensemble des termes s'appelle la terminologie [...] Les termes sont [...] des unités lexicales dont le sens est **défini** par les spécialistes dans les textes de spécialité.

(Kocourek 1982, p. 77)

- 10 D'une part, l'originalité du terme, relativement aux autres lexèmes, tient à ce que sa valeur dénominative serait le produit d'un *acte* de dénomination explicite, et non d'une *habitude associative* dont la source est inassignable :

Pour que l'on puisse dire d'une relation signe <-> chose qu'il s'agit d'une relation de dénomination, il faut au préalable qu'un lien référentiel particulier ait été instauré entre l'objet x, quel qu'il soit, et le signe X. Nous parlerons pour cette fixation référentielle, qu'elle soit le résultat d'un acte de dénomination effectif ou celui d'une habitude associative, d'acte de dénomination, et postulerons donc qu'il n'y a relation de dénomination entre x et X que s'il y a eu un acte de dénomination préalable.

(Kleiber 1984, p. 79)

- 11 D'autre part, cette dernière approche, qui lie explicitement la valeur sémantique des termes et leur fonctionnement discursif, laisse ouverte la question soulevée ci-dessus, à savoir le devenir des termes hors des discours spécialisés.

1.2. Scientifique ? technique ? spécialisé ?

- 12 D'abord, on remarquera que le mot *technique* est couramment utilisé avec la valeur, générale, de *spécialisé* ; en ce sens, les termes scientifiques ne sont que les termes *techniques* de la science. Mais c'est dans la perspective des rapports entre la recherche scientifique et la production (industrielle notamment) que la liaison, couramment établie entre scientifique et technique, a retenu l'attention de quelques chercheurs, qui l'ont envisagée de points de vue différents :

Critère sociologique

- 13 Le point de vue adopté par L. Guilbert est, là encore, résolument sociologique :

on a employé l'expression « terme scientifique et technique » pour nommer un seul et même concept. La considération du locuteur, et non plus du seul réfèrent, est de nature à nuancer l'analyse.

- 14 Et il précise ainsi les spécificités de chaque type de vocabulaire :

terme scientifique : milieu homogène de spécialistes de même culture, de même formation [...] communication à un haut niveau d'élaboration conceptuelle et de rigueur dans l'analyse [...] énonciation écrite [...] monovalence [...] Les termes employés ne s'étendent pas à la communauté linguistique tout entière, sauf si tel concept vient à jouir d'une extension considérable, auquel cas il cesse d'être proprement un terme scientifique. Les techniciens représentent une catégorie de locuteurs non homogène [...] cadres et ouvriers. Des niveaux de langue peuvent traverser les vocabulaires techniques [...] échange généralisé entre les termes proprement « techniques » et le lexique général.

(Guilbert 1973, p. 15)

Science et technique

- 15 On peut chercher dans l'analyse des relations entre science et technique des critères de distinction concernant les vocabulaires ; mais l'imbrication croissante des deux activités dans les sociétés industrialisées rend la frontière singulièrement fragile ; le critère de

l'abstraction s'avère, notamment, difficile à manier : « *la distinction entre abstrait et concret n'est plus évidente* » (Beaune 1988, p. 72).

Critères sémiotique et discursif

- 16 On admettra donc, au moins provisoirement, si l'on veut distinguer entre *scientifique* et *technique*, que le fonctionnement des discours référant à des domaines spécialisés est l'élément le plus clair à prendre en compte. Parmi les aspects qui concourent à caractériser ce fonctionnement, la finalité des discours, mettant ou non en jeu le succès d'une pratique, d'un (savoir-) faire précis, devrait constituer un critère discriminant le technique (soumis à sanction pratique) du scientifique, dont l'évaluation reste plus « rhétorique². »

2. Propriétés

- 17 On rappellera succinctement les principales propriétés lexicales, formelles et sémantiques, des termes, en indiquant leurs conséquences pour la communication.

2.1. Propriétés morpho-sémantiques

- 18 Mains ouvrages présentent la typologie des procédés morphologiques de formation des termes en français ; parmi eux, on signalera l'Introduction au *Grand Larousse de la Langue Française*, due à L. Guilbert (1971), et la récente étude de R. Kocourek (1982), déjà citée. Pour le récepteur du message contenant des termes, l'interprétation de ceux-ci est partiellement déterminée par leur motivation, c'est-à-dire par la relation perceptible entre leur forme (signifiant) et leur sens (signifié) ; cette motivation varie selon les procédés.

2.1.1. Les termes savants

- 19 La motivation est ici proprement morphologique, reposant sur la connaissance du sens des éléments (d'origine gréco-latine en général) et de la liaison établie entre eux ; dans les composés savants, en particulier, l'ordre (syntagmatique) des éléments suit la syntaxe des langues classiques auxquels ils sont empruntés, c'est-à-dire l'ordre déterminant-déterminé, comme dans *aéroport*, qui s'oppose par là à *navigation aérienne*, composé français (*synapsie*) : ces « *dérivés et composés savants sont analysés et rapprochés de termes analogues : quand surgissent des néologismes comme technolecte, pasilalie, ils s'interprètent à la lumière de termes comme idiolecte ou glossolalie, déjà lexicalisés (enregistrés et définis par les dictionnaires encyclopédiques)* » (Mortureux 1988c, p. 124). La néologie formelle qui règle la formation de ces termes savants se prête à la production de séries lexicales, dont l'existence renforce la motivation de chacun des termes (*phagocytose*, *pinocytose*³). Différents ouvrages, cités en bibliographie, donnent la liste des principaux éléments utilisés par le français pour former des unités lexicales dérivées ou composées.

2.1.2. Les homonymes de lexèmes courants

- 20 C'est une motivation d'ordre « sémantique » qui relie en général un terme savant à l'homonyme « courant » à partir duquel il a été formé par « spécialisation » : ainsi des

ensembles mathématiques ou des *chimères* biologiques. Mais si la communauté linguistique tolère souvent mieux ces termes que les précédents, c'est peut-être parce qu'elle méconnaît leur caractère néologique, les non-spécialistes ne percevant leur sens que de façon assez vague. Car ce sens est déterminé à la fois par la signification, liée à la motivation, et par la référence, liée au discours ; pour *chimère* la motivation sémantique ne porte que sur les sèmes (éléments de signification) de MONSTRE (= ORGANISME COMPOSITE) ; sa référence dans les discours spécialisés indique qu'il s'agit de monstres RÉELS (produits par manipulations génétiques) et distincts des *mosaïques*, ce qui est sans doute ignoré de la plupart des francophones. Ce type de motivation est donc à la fois plus évident et moins précisément maîtrisé par la *masse parlante* de la communauté linguistique.

2.1.3. Les synapsies

- 21 On pourrait en dire à peu près autant de la forme de composés français analysés par É. Benveniste il y a près de trente ans, et dont le succès a confirmé ses prévisions ; il s'agit d'un « *groupe entier de lexèmes, reliés par divers procédés, et formant une désignation constante et spécifique [...]. La SYNAPSIE [...] est et sera la formation de base dans les nomenclatures techniques* » (Benveniste 1966, p. 172). La structure formelle de ces synapsies (Nom + Adjectif, ou Nom relié à un autre Nom par les prépositions *à* ou *de*), qui entraîne leur ressemblance avec des syntagmes nominaux « ordinaires » (régulièrement produits par la syntaxe et non lexicalisés) masque parfois leur singularité sémantique ; le sens exact (en physique) de synapsies comme *trou noir* (et *trou blanc* créé par analogie avec le premier !) est certainement fort peu connu en dehors des milieux spécialistes, bien que l'expression « *dise quelque chose* » en soi à la plupart des francophones. Ce qui contribue, précisément, à définir ces synapsies (relativement aux syntagmes nominaux), c'est que leur sens n'est pas produit par composition des sens des éléments qui les constituent ; il s'opère une sélection réciproque parmi les traits sémantiques des lexèmes de base, à partir de laquelle se dégage un sens, au moins partiellement arbitraire, et largement imprévisible : cette sélection explique la (quasi) synonymie de *feuille de paye* et *bulletin de salaire*, alors que *paie* n'est pas synonyme de *salaire* (ils s'opposent même dans certains emplois), et encore moins *feuille* (largement polysémique) de *bulletin*.

2.1.4. Les sigles, les acronymes et les *mots-valises*

- 22 C'est à partir de ces synapsies que se développent les procédés les plus récents de formation de termes, comme la siglaison, l'acronymie et les *mots-valises*.
- 23 Sigles et acronymes ont en commun de remplacer une synapsie par une séquence constituée des initiales des lexèmes qui la constituent : CGT (= Confédération Générale du Travail), ECU (= *European Currency Unit*, Unité monétaire Européenne). La différence tient à ce que l'acronyme se conforme à la structure syllabique d'une (ou plusieurs) langue(s), en conservant, si nécessaire, des lettres non initiales, ce qui favorise son assimilation à un lexème ordinaire, du point de vue formel ; tandis que le sigle reste identifiable à une suite de graphèmes, dont la prononciation épelle les graphèmes constituants ; à l'écrit, le sigle reste une suite de capitales, tandis que l'orthographe peut consacrer l'assimilation parfaite (la lexicalisation) d'un acronyme, par exemple *radar*, *laser*. Certains sigles se prêtent à un double traitement : ONU admet en français deux prononciations, épelée ou lue ; c'est le traitement acronymique des sigles qui, toujours, apparaît dans leurs dérivés :

cégétiste, onusien. Il est clair que ce type de terme favorise la démotivation, qui va de pair avec leur caractère international (ou interlinguistique) ; certaines formations, comme *l'ECU*, illustrent particulièrement cette recherche de sigles ou d'acronymes lexicalisables, en plusieurs langues de surcroît.

- 24 Quant aux « mots-valises », on regroupe généralement sous ce terme un ensemble de formations qui consistent à créer un unique lexème à travers diverses manipulations, tenant en général du télescopage, du signifiant de deux lexèmes-bases : ainsi le célèbre *informatique* résulte-t-il du télescopage de *information/automatique* (pour : *traitement automatique de l'information*) ; la motivation de ces mots-valises est faible, leur présence dans les vocabulaires techniques très irrégulière.
- 25 Enfin, on peut mentionner la surdétermination d'un terme comme *Minitel* qui, produit d'un logiciel manipulant les séquences signifiantes, peut apparaître, après coup, aux locuteurs, tantôt comme un composé, tantôt comme un acronyme ! (Reboul 1988)
- 26 Comme on le voit, les procédés les plus récents de formation (siglaison, mots-valises) tendent à estomper la motivation des néologismes, compliquant en première instance leur interprétation hors contexte de création ; mais, simultanément et contradictoirement, leur opacité sémantique, loin de nuire à leur lexicalisation, contribue à les rapprocher des lexèmes « anciens », dont le sens codé doit être mémorisé par tout locuteur ; cette dernière remarque est, évidemment, valable aussi pour les termes motivés, dont la valeur ne se réduit pas, en règle générale, à leur sens « prédictible⁴ ».
- 27 Ces considérations, assez longues, sur la motivation des termes, ont paru justifiées dans la mesure où elles éclairent les mécanismes de leur interprétation dans la communication.

2.2. Propriétés sémantico-discursives

- 28 Ce sont en effet leurs propriétés sémantiques qui suscitent les commentaires les plus vifs sur les termes, jugés indispensables à la communication efficace par les spécialistes, et condamnés comme « jargon » inutile, voire d'une opacité dangereuse, par les non-initiés.

2.2.1. La monosémie

- 29 Le caractère monosémique a souvent été attribué aux termes, pour les opposer au fonctionnement polysémique qui marque au contraire, d'une façon générale, le lexique des langues naturelles ; mais cette affirmation appelle un certain nombre de précisions, voire de restrictions.

Monoréférentialité, monosémisation, caractère explicite de la définition spécialisée

- 30 L. Guilbert (1973) avait tenté de limiter la propriété en question à la fonction référentielle du terme, désignant ou dénotant de façon exclusive tel phénomène, processus ou appareil : c'était, de fait, prendre en compte le fonctionnement discursif des termes, *i*. Peytard (1984), examinant résolument la question sous l'angle du processus de communication, dégage la notion de *monosémisation*, comme une tendance des discours spécialisés en général. Enfin R. Kocourek (1982) insiste sur le fait que la valeur sémantique des termes est fixée par leur définition explicite dans les discours spécialisés.
- 31 Ainsi s'affirme l'idée que le sémantisme propre des termes ne se laisse pas véritablement appréhender sans prendre en compte les discours où ils fonctionnent.

Paradigme définitionnel

- 32 Cette hypothèse est confirmée par l'observation de ce qu'on a appelé *paradigme définitionnel* (Mortureux 1984a) : le même terme scientifique (référant au même domaine) peut faire l'objet de définitions explicites dans différents discours *plus ou moins* spécialisés (ouvrages scientifiques originaux, revues de plus ou moins grande diffusion, enseignement de niveau variable, dictionnaires monolingues encyclopédiques ou de langue, eux-mêmes plus ou moins développés) ; la comparaison de ces différentes définitions livre deux sortes de résultats : d'une part, la variabilité qui affecte la classification du référent (l'inflation peut être définie comme *situation, période, déséquilibre, hausse des prix...*) ; d'autre part, la récurrence de certains traits spécifiants (toutes les définitions de l'*entropie* mentionnent la dégradation de l'énergie).
- 33 Parmi les variables classificatoires, certaines relèvent d'oppositions linguistiques considérées comme pertinentes, telle l'opposition entre duratif, exprimant un processus (*période*) et ponctuel (*situation*) ; d'autres reposent sur des phénomènes sémantiques réguliers comme la métonymie qui lie un instrument et sa fonction ; c'est elle qui détermine les locuteurs à définir *Minitel* tantôt comme un appareil, tantôt comme un système de communication. D'une façon générale, ce genre d'observation illustre, plus que la monosémie, la monoréférentialité des termes.

L'homonymie

- 34 Mais cette dernière notion pose un problème : en effet, le même phénomène peut être conceptualisé différemment par différentes disciplines ou sous-disciplines. Par exemple, des manuels de classe de sixième proposaient naguère aux mêmes élèves deux définitions différentes de la respiration, selon qu'on l'abordait d'un point de vue physique (*oxydation*) ou biologique (*échange gazeux*) - Orselle de Clinchamps, 1981.
- 35 La limite entre une analyse homonymique qui conclut à l'existence de deux termes distincts (conceptualisant, définissant diversement un même phénomène) et une analyse qui se contenterait d'enregistrer la variation de points de vue sur un unique référent semble difficile à fixer, alors même que le problème se rencontre assez souvent : ainsi, l'unicité du phénomène de la respiration ne fait guère de doute, tandis que peu de gens soutiendraient sans doute qu'entre *fonction mathématique* et *fonction grammaticale* il n'y a qu'une différence de point de vue : il n'y aurait qu'un seul terme *respiration*, mais plusieurs homonymes *fonction* ! Là encore, la notion de domaines discursifs apparaît à la fois indispensable et cependant difficile à manier.

2.2.2. Scientifique ou technique ?

- 36 On pourrait alors revenir sur la question soulevée plus haut et envisager de distinguer les termes scientifiques des termes techniques en se fondant sur leur fonctionnement sémiotique : s'agissant des premiers, leur fonction généralisante expliquerait les variations entre les définitions ; en effet, le rôle d'un terme scientifique est de nommer un concept destiné à rendre compte d'une façon unifiée et abstraite de phénomènes divers, disparates en apparence, parfois contradictoires, dont la co-occurrence est appréhendée comme complémentaire ; ainsi l'inflation rend-elle compte de la simultanéité de la hausse (des prix, des salaires, des taux d'intérêt...) et de la dépréciation de la monnaie (« plus on

gagne, moins on est riche »...). Un terme technique est plutôt le nom d'une matière première, d'un processus, d'un agent ou d'un instrument ; les variations se fonderaient plutôt sur les métonymies reflétant en langue les relations qui existent entre ces différents référents. Bien entendu, l'imbrication des deux domaines dans les sociétés développées réduit cette distinction à des tendances, comme on l'a déjà noté.

2.3. Vocabulaire spécialisé

- 37 En marge des termes scientifiques ou techniques définis selon les critères de R. Kocourek, on note l'occurrence, dans les discours spécialisés, de syntagmes (nominiaux, en général), dont la valeur sémantique apparaît stable (au sein d'un discours) et claire, bien qu'elle ne soit jamais explicitée sous la forme d'une définition paraphrastique ; leur interprétation est déterminée par la composition des sens des lexèmes constituants, et éclairée par des exemples ; ainsi des linguistes ont souvent désigné par toutes sortes d'expressions comme *syntagme de lexique*, *syntagme lexicalisé*, *unité lexicale complexe*... ce que É. Benveniste a nommé par la suite, pour la plupart d'entre eux, *synapsie* (Mortureux 1988e). Leur instabilité morphologique et l'absence de définition explicite empêchent d'y voir de véritables termes ; mais leur stabilité sémantique (et leur fréquence dans certains discours) a conduit A. Rey (1975) à proposer pour ce type d'unité le concept de *groupe terminologique*, ce qui invite à les inclure, le cas échéant, dans les vocabulaires spécialisés, au sein desquels ils viendraient compléter le « noyau » des termes reconnus comme tels.

3. Fonctionnements discursifs

- 38 Si les termes apparaissent, sont formés et « institués » dans et par des discours spécialisés (scientifiques ou techniques), ils n'en figurent pas moins dans quantité d'autres discours ; et c'est, en règle générale, leur fonctionnement dans la communication étendue à des non-spécialistes (ou des « moins spécialistes ») qui pose avec le plus d'acuité les problèmes de leur interprétation, de leur fonction, de leur bien-fondé. Nous énumérerons donc les particularités liées au fonctionnement des termes dans les principaux types de discours où ils se rencontrent aujourd'hui : discours spécialisés, terminologies, discours vulgarisateurs, discours publicitaires.

3.1. Termes et discours spécialisés

- 39 C'est dans les discours spécialisés que sont institués les termes : signalés, en règle générale, par une prise en charge explicite de l'acte dénominateur de la part de son auteur, qui l'accompagne souvent de commentaires sur la motivation du terme, mettant en relation sa forme et son sens ; c'est sur ce genre d'occurrences que s'appuie d'abord – et à juste titre – R. Kocourek pour définir le terme ; l'analyse du discours néologique montre aussi que le terme, une fois institué, tend à exclure toute autre désignation du concept ainsi élaboré (Mortureux 1984 et 1988e). L'opposition établie par G. Kleiber (1984) entre dénomination et désignation (qui, au contraire de la première n'implique pas de lien référentiel préalable entre le nom et l'objet qu'il désigne dans une occurrence donnée) apparaît ici particulièrement pertinente.
- 40 Ce type de discours s'échange en général à l'intérieur d'un cercle de spécialistes, et par conséquent les questions que peut soulever la réception des termes sont intimement liées

aux concepts et relèvent plus de la démarche scientifique que de la compréhension strictement linguistique.

3.2. Terminologies

- 41 Les nomenclatures et terminologies rassemblent des termes reconnus comme tels par des groupes plus ou moins importants, et elles contribuent à répandre leur usage ; la structure des terminologies reflète l'organisation du domaine auquel elles réfèrent ; les définitions de termes font appel elles-mêmes à d'autres termes, et ne visent pas tant à éclairer le sens des termes définis à l'intention du grand public qu'à en préciser, à l'adresse des locuteurs spécialistes du domaine d'origine ou d'un domaine connexe, la valeur, notamment relativement à d'autres termes, la place dans le système terminologique ; là encore, leur interprétation relève de la communication spécialisée.
- 42 Il n'en va pas de même avec les multiples discours qui, sans s'adresser à des spécialistes, contiennent des *termes*. Parmi eux, on distinguera particulièrement les discours dits de vulgarisation, parce qu'ils diffusent dans des cercles toujours plus larges les travaux des chercheurs, et les discours publicitaires, à objectif commercial.

3.3. Discours vulgarisateurs

- 43 Se trouve ici rassemblé ce qui relève aussi bien de la diffusion scientifique et technique, de la formation (initiale ou continue) que de la vulgarisation au sens étroit de ce terme, par opposition aux activités précédentes. Ces discours ont fait l'objet, depuis une dizaine d'années, de multiples publications de linguistes (Mortureux, Jacobi, Peytard et autres) ou de sociologues (Schiele). Les premiers ont constamment observé, du point de vue lexicologique, le déploiement de paraphrases qui fournissent autant de reformulations des termes ; les modalités de la paraphrase peuvent aboutir à occulter l'écart entre termes et vocables (ordinaires), tout en exhibant la nécessité d'une traduction médiatrice ; ce caractère paradoxal semble indissociable de la vulgarisation (Mortureux 1982 et 1988b ; Jacobi 1986).
- 44 Quant aux effets de cette rhétorique reformulatrice sur la transmission de l'information, ils revêtent aussi un caractère contradictoire ; l'analyse du *paradigme désignationnel* ou liste des reformulations du terme (Mortureux 1993a) conduit à des conclusions différentes, selon les corpus : tantôt le déploiement de désignations variées fait perdre de sa précision au discours (Mortureux 1982, p. 55-56), tantôt elle favoriserait l'assimilation des connaissances, en permettant au récepteur (notamment dans le cadre de la formation), d'*apprivoiser* les concepts (Peytard et autres 1984) ; enfin, elle participerait d'une stratégie discursive organisant la représentation de domaines contigus (Mortureux et Petit 1989). L'observation de ces fonctionnements conduit alors à remettre en question la notion de *mot propre* (Mortureux 1993b).
- 45 C'est que les pratiques discursives ainsi rassemblées sous le chef de la vulgarisation s'échelonnent entre deux pôles opposés par l'objectif ou la fonction des discours : la formation (initiale ou continue) donne lieu, en règle générale, à une évaluation institutionnelle au cours de laquelle le degré de réussite de la communication se trouve crucialement impliqué, et parfois de la façon la plus concrète, comme cela s'observe notamment dans l'enseignement de savoir-faire techniques (Estavel 1987) ; en revanche,

la nature de la culture scientifique dispensée par les canaux non institutionnels (médias), non contraints par l'appareil de formation, demeure assez mal connue.

- 46 Il reste que les multiples contacts entre discours plus ou moins hétérogènes et entre domaines, qui constituent la vulgarisation, suscitent une gamme très riche d'observations sur le fonctionnement des vocabulaires spécialisés ; faisant en quelque sorte « pendant » aux terminologies, qui en assurent la fixation, les discours de vulgarisation manifestent la souplesse d'emploi des termes dans les processus de communication.

3.4. Discours publicitaires

- 47 Contrairement à ce qu'on observe dans les discours de vulgarisation, où les termes fonctionnent toujours en relation (plus ou moins étroite) avec la valeur sémantique qu'ils ont dans les discours spécialisés, leur occurrence dans la publicité tend à y connoter simplement la scientificité ou (haute) technicité du produit, gage de sa modernité, de son efficacité... Leur sens exact y a peu d'importance, et il peut être méconnu, voire complètement ignoré, des consommateurs sans que soit pour autant affaibli l'impact du message ; on peut même se demander si l'opacité du signifié d'un terme ne contribue pas à garantir la sophistication du produit à propos duquel il est proféré.
- 48 Cette revue d'approches linguistiques des termes scientifiques et techniques a négligé la politique terminologique que mènent, avec plus ou moins de détermination et de persévérance, les pays francophones depuis plus de vingt ans pour développer un vocabulaire spécialisé français qui ne se réduise pas à des emprunts à l'anglo-américain ; outre les limites de cette contribution, on peut invoquer, pour expliquer une telle lacune, le projet adopté ici de fixer l'attention sur les aspects de ces vocabulaires les plus pertinents pour la communication non restreinte aux cercles de spécialistes ; mais c'est, en soi, un secteur important de la recherche en terminologie, qui témoigne de la vitalité du français, parfaitement apte à répondre aux besoins de la recherche en tout genre⁵.
- 49 Il en ressort que, dans une société « développée » (comme la nôtre), l'opposition entre *lexèmes* et *termes* ne peut être conçue dans l'absolu, en dehors des discours ; les termes ne figurent pas que dans des discours spécialisés, et bien des unités lexicales sont mises en jeu dans des types de communication multiples, plus ou moins spécialisés selon la situation et la compétence des interlocuteurs. Aussi certains auteurs, soucieux de représenter ces phénomènes, ont-ils envisagé de distinguer, s'agissant de ces unités, entre *savoir lexical* et *savoir expert* (Handwerker 1989) donnant lieu à des définitions différentes pour le même mot (par ex. *saccharine*) : cela consacrerait le caractère fondamentalement sociologique de la définition des termes scientifiques et techniques, unités lexicales spécifiées par la genèse de leur dénomination.

BIBLIOGRAPHIE

Outils de référence

Grand Larousse de la langue française, Paris, 1971-1978.

Lexis, Paris, Larousse, 1979.

Petit Robert, Paris, éd. Le Robert, 1979.

Robert méthodique, Paris, éd. Le Robert, 1982.

Dictionnaire des structures du vocabulaire savant, par H. Cottez, Paris,

Les usuels du Robert, 1980.

NOTES

1. Pour une étude plus approfondie, voir les travaux cités dans cet article (références bibliographiques en fin de première partie).
2. Cependant, l'application de ce critère est surtout efficace pour reconnaître un texte technique (l'exécution des consignes contenues dans une notice d'appareil aboutit ou non au résultat escompté ; l'échec signifie ou bien l'insuffisance du texte, ou bien l'incompétence du lecteur, ou encore la défectuosité de l'appareil ; on peut établir la cause de l'échec). En fait, bien des discours évoluent dans une zone où science et applications techniques se mêlent.
3. Pour une analyse plus détaillée, voir Mortureux 1988c.
4. D. Corbin (1991) distingue ainsi deux facteurs dans la valeur sémantique des unités lexicales construites. À titre d'exemple très simple, on peut citer les deux paires *hypertension/ hypotension* et *sur-tension/sous-tension* : le sens prédictible de chacun des deux premiers et seconds termes de chaque paire est identique (« tension supérieure ou inférieure à une norme »), mais l'affectation de la première paire au domaine de la physiologie et de la seconde à celui de l'électricité est d'ordre conventionnel.
5. La thèse de S. Reboul, consacrée au vocabulaire de la télématique (secteur d'invention français) en témoigne, entre autres (Reboul 1994).

RÉSUMÉS

Trois thèmes sont traités : d'abord la définition des termes scientifiques et techniques (qui associe perspective sémiotique et discursive) ; puis leurs propriétés morpho-sémantiques et sémantico-discursives (dont l'examen conduit à dégager un vocabulaire spécialisé distinct des termes) ; enfin, leur fonctionnement discursif (des discours spécialisés et des terminologies aux discours vulgarisateurs, et à la publicité). La conclusion privilégie une approche socio-linguistique des termes.

Three topics will be discussed : the definition of scientific and technical terminology examined from a discursive and semiotic perspective ; the examination of the morpho-semantic, semantic and discursive properties of scientific and technical terminology – this leads to the elaboration

of a specialized vocabulary distinct from the list of terms analyzed ; the use of scientific and technical terminology in discourse, from scientific discourse to more mundane discourse, popularization. The conclusion opts for a sociolinguistic approach to terminology.

INDEX

Mots-clés : paradigme définitionnel, paradigme désignationnel, terme, terminologie, vocabulaire spécialisé

Keywords : definitional paradigm, designational paradigm, specialized vocabulary, term, terminology

AUTEUR

MARIE-FRANÇOISE MORTUREUX

Professeur à l'université Paris X